

ASSOCIATION DES AMBASSADEURS ET MINISTRES
PLENIPOTENTIAIRES DU BENIN A LA RETRAITE
(AMPR)

**COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

Le jeudi 14 novembre 2013, s'est tenue à la Salle du Fleuve Jaune du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, la première session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'AMPR.

La tenue de cette Session extraordinaire de l'Assemblée Générale obéit aux dispositions des textes réglementaires de l'AMPR, notamment l'article 27, alinéa 2 du Règlement Intérieur.

Le présent compte-rendu comporte deux parties, correspondant aux deux moments forts de l'Assemblée Générale Extraordinaire : l'ouverture et les travaux proprement dits.

I. DE L'OUVERTURE DE L'AGE

A l'ouverture de la session, une minute de silence a été observée en mémoire des collègues décédés : les Ambassadeurs KPADONOU Gervais et AGBOMENOU Marcellin. Puis, ont suivi le mot d'ouverture du Président du Bureau Exécutif de l'AMPR, l'Ambassadeur ADANDE Jacques, et la présentation de l'ordre du jour de cette session extraordinaire par le Secrétaire Général, l'Ambassadeur BIAOU Rogatien.

Les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont connu deux grands moments. Dans un premier temps, sous la direction du Bureau Exécutif de l'AMPR, l'ordre du jour de la Session présenté a été adopté. Il comporte quatre (04) points :

- Examen et adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive de l'AMPR tenue le 17 septembre 2013 ;**
- Compte-rendu des Activités menées par le Bureau Exécutif ;**

- Examen et adoption du Plan d'Action Annuel 2014 de l'AMPR ;
- Divers.

De même, l'examen et l'adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 17 septembre 2013 ont été exécutés sous la direction du Bureau Exécutif de l'AMPR.

Dans un second temps, en déférence aux dispositions statutaires (Art. 36 des Statuts et art. 20 du Règlement Intérieur) de l'Association, un Présidium ad hoc a été constitué, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire en ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour non encore exécutés.

Le Présidium ainsi élu comprend :

Président :	Ambassadeur TONOUKOUIN Lucien
Rapporteur Général :	Ambassadeur KOUGNIAZONDE Christophe
Rapporteur Adjoint :	Ambassadeur ADECHOUBOU Bouriaminou
Secrétaire de Séance :	Monsieur KAKANOU Sylvain.

II. DES TRAVAUX DE L'AGE

L'installation du Présidium a permis le démarrage des travaux proprement dits de l'AGE qui consistent, outre le point des divers, en :

- la présentation, l'examen et l'adoption du compte-rendu des activités du Bureau Exécutif
- la présentation, la discussion et l'adoption du Plan d'action 204.

II.1. Présentation, examen et adoption du Compte-rendu d'activités

Le compte-rendu des activités a été présenté respectivement par le Secrétaire Général du Bureau Exécutif, l'Ambassadeur BIAOU Rogatien, et le Trésorier-Général Adjoint, l'Ambassadeur VIGNIKIN Raymond. Il révèle, outre les activités extensives déployées par le Bureau, une entrée financière de 1.325.300 FCFA et un solde net de 686590 (les dépenses étant de 638.710 FCFA).

Le compte-rendu a été accueilli avec grande satisfaction par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui l'a adopté par consensus, acclamations et sans amendement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est particulièrement réjouie de l'immensité des tâches accomplies par le Bureau Exécutif en si peu de temps et lui a adressé toutes ses félicitations, singulièrement pour avoir déjà mis au point et publié les documents fondamentaux de l'AMPR. Elle a noté avec satisfaction l'avenir brillant qu'un tel rapport d'activités dénote pour la vie de l'Association. Elle a par ailleurs entériné la décision prise par le Bureau Exécutif subordonnant le retrait de la carte d'adhésion au paiement de la somme de cinq cents (500) francs CFA. Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire a opté pour la non-distribution des documents sensibles de l'AMPR et a invité chaque membre de l'AMPR à s'acquitter des frais d'adhésion, cotisations annuelles le plus tôt possible, et faire, éventuellement, des contributions volontaires.

Il y a lieu de relever que les débats qui ont accompagné la présentation du compte-rendu d'activités ont tourné essentiellement autour de l'évolution du dossier financier (CRAPE 3) et de la situation sociale particulière du couple Ambassadeur POGNON Lucien.

Sur le premier point, c'est-à-dire le dossier financier, il ressort des informations fournies par le Comité de Suivi que :

- Les dossiers en retard peuvent ralentir le traitement et la satisfaction de la situation financière s'ils ne sont pas régularisés à temps ; aussi ceux dont les dossiers sont incomplets ont-ils invités à prendre toutes dispositions utiles en vue de se mettre à jour.**
- Des difficultés d'ordre technique ont bloqué l'évolution du dossier pendant deux (2) ans au niveau du Service Informatique du Ministère de l'Economie et des Finances.**
- A ce jour, le Service Informatique et le Budget ont harmonisé leurs points de vue sur le dossier.**
- Toutefois, à cause de son montant élevé, il a été retenu une stratégie de traitement du dossier par tranche afin d'éviter d'éveiller l'attention des autorités centrales qui pourraient s'opposer éventuellement à son règlement.**

En ce qui concerne la situation particulière du couple POGNON Lucien, l'Assemblée Générale Extraordinaire a été informée que l'Ambassadeur POGNON Lucien est malade et qu'il n'est pas encore entré en possession de son livret de pension. L'Ambassadeur HOUNGAVOU Patrice s'est proposé d'accompagner Madame POGNON dans ses efforts pour faire aboutir ce dossier. Il a été par ailleurs suggéré qu'une délégation de l'AMPR soit constituée pour rendre visite à l'Ambassadeur POGNON.

II.2. Le Plan d'Action 2014

Le Plan d'Action présenté par le Bureau Exécutif comporte deux parties, couvrant respectivement le quatrième semestre de 2013 et l'année 2014. Tout comme le compte-rendu d'activités, le Plan d'Action a été très bien reçu, voire même ovationné.

Les interventions qui ont suivi sa présentation ont été quasi-unanimes à reconnaître l'importance et l'immensité des tâches déjà accomplies et de celles prévues pour 2014. Toutefois, il a été suggéré de :

- Reconduire la question du paiement des arriérés de salaires sur 2014 ;**
- Actualiser le travail déjà effectué pour la décoration des membres de l'AMPR ;**
- Faire du lobbying pour la prise en charge par les Autorités nationales des activités 8 et 9 inscrites au titre de 2014.**
- Etablir des priorités pour faire connaître l'AMPR aux Associations sœurs du Nigéria, de Côte d'Ivoire, du Sénégal, etc.**
- Explorer et faire aboutir les démarches idoines en vue d'acquiescer pour l'AMPR le statut d'observateur auprès de l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA, etc. ;**
- Faire du réseautage avec l'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies (AAFNU) ;**
- Organiser une rencontre conjointe MAEIAFBE, AAFNU, AMPR pour examiner et arrêter les stratégies propres en vue d'un meilleur et plus grand positionnement des cadres béninois dans les Institutions internationales ;**
- Promouvoir, obtenir et préserver le soutien continu du MAEIAFBE en vue de rendre l'AMPR visible et crédible au double plan national et international.**

En réaction aux discussions enrichissantes qui ont suivi la présentation du Plan d'Action élaboré par le Bureau Exécutif, le Président de l'AMPR, l'Ambassadeur ADANDE Jacques, a fait observer notamment que :

- **Le Plan d'Action est le produit des échanges et discussions qui ont couronné la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive ;**
- **Il sera exécuté en intime coordination et collaboration avec les membres de l'Association ;**
- **La question de l'Assurance Santé pour les membres de l'AMPR ne pourra se résoudre que dans le cadre national ;**
- **En ce qui concerne les activités 8 & 9 du Plan d'Action, il nous appartient de prendre en charge la défense de notre propre cause, car les syndicats s'occupent des agents en activité ;**

II.3. Divers

En divers, deux questions ont été soulevées : la suppression du passeport diplomatique aux veuves des collègues ; et la question du présidium pour la direction des sessions extraordinaires de l'Assemblée Générale de l'AMPR.

Sur la première, les discussions ont montré les raisons à l'origine de la suppression du passeport diplomatique aux veuves de diplomates par le Décret relatif aux passeports diplomatique et de service : la veuve pourrait se remarier ; dans le cas contraire, elle doit présenter chaque année le certificat de non-remariage. Il s'ensuit que c'est le Décret qui organise la jouissance du passeport diplomatique qu'il s'agit d'œuvrer à modifier si l'on veut mettre un terme à l'état de choses que l'on déplore.

S'agissant de la question relative au présidium, elle rappelle le long débat qui a précédé la constitution du présidium ad hoc prévu par l'article 36 des Statuts et l'article 20 du Règlement Intérieur de l'AMPR. L'intervention tendait plutôt à conclure que la question est définitivement tranchée en faveur des dispositions réglementaires sus-rappelées.

Enfin, la session extraordinaire de l'Assemblée Générale s'est terminée par une note de satisfaction générale, ponctuée par motion verbale de félicitations nourrie par des applaudissements sonores unanimes en

soutien au Bureau Exécutif de l'AMPR pour la diligence et la qualité du travail accompli et du Programme d'Action élaboré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire a été déclarée close à

Le Secrétaire de Séance

Le Rapporteur Général-Adjoint

Monsieur KAKANOU Sylvain

**Ambassadeur
Bouriaminou**

ADECHOUBOU

Le Rapporteur Général

Ambassadeur KOUGNIAZONDE Christophe

Le Président du Présidium

Ambassadeur TONOUKOUIN Lucien